

Premier Dialogue sur la pêche communautaire – quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l’aquaculture

La quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l’aquaculture (RTMCFA4), qui s’est tenue en ligne du 12 au 15 octobre 2021, a été la première édition à inclure un Dialogue sur la pêche communautaire. Ce dialogue, qui était organisé à l’initiative des organisations de la société civile (OSC) et d’autres acteurs non étatiques, leur était consacré. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la Communauté du Pacifique (CPS) en a assuré le secrétariat. Le but était de permettre aux OSC et autres acteurs non étatiques de communiquer des informations et des conseils sur leurs besoins et enjeux clés aux directeurs des pêches, par l’intermédiaire de la RTMCFA, afin de sensibiliser les ministres et dirigeants océaniques aux questions prioritaires en lien avec l’utilisation durable des ressources halieutiques côtières. Le Dialogue est aussi l’occasion de partager les expériences et les enseignements tirés d’initiatives communautaires destinées à renforcer la préservation d’écosystèmes productifs et sains et des ressources halieutiques associées, essentiels au bien-être des communautés côtières.

Le Dialogue s’est tenu le 13 octobre 2021 en mode virtuel. Cette première édition a été animée par une coordonnatrice indépendante des Fidji, Kesaia Tabunakawai. Au moins 38 représentants d’OSC et autres acteurs non étatiques ont participé aux discussions en plénière et en petits groupes. Plus de 100 personnes ont pris part au Dialogue, dont des représentants d’administrations publiques et d’autres observateurs.

La première édition visait à jeter les bases des prochains dialogues ; les participants ont ainsi examiné le mandat provisoire de ce forum ainsi que les contributions des OSC et des acteurs non étatiques à la mise en œuvre du Cadre d’action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique¹.

Le relevé de conclusions du Dialogue, ainsi que tous les exposés et documents de travail, d’information et de référence qui s’y rapportent, sont disponibles sur la page Web de la RTMCFA4². Il résume les conclusions et les points de consensus entre les participants, et souligne les enjeux et besoins que les OSC, les acteurs non étatiques et les membres de la CPS sont invités à traiter en priorité. Il fournit des orientations au Programme pêches côtières et aquaculture de la CPS et recense les principales recommandations qui seront présentées par l’intermédiaire de la RTMCFA4 à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches début 2022, puis à la Conférence régionale des ministres des Pêches à la mi-2022. Au cours du Dialogue et dans les observations écrites formulées sur le relevé de conclusions, plusieurs éclaircissements ont été demandés. Afin de permettre aux futurs participants d’en prendre connaissance, la

coordonnatrice les a réunis dans un document d’information rédigé sous forme de questions-réponses et disponible sur la page Web de la RTMCFA4².

Contexte

Le Dialogue sur la pêche communautaire est un nouveau mécanisme destiné à améliorer la participation des OSC et autres acteurs non étatiques, conformément à la décision prise par les dirigeants des pays membres du Forum des Îles du Pacifique concernant les pêches côtières (Communiqué du 47^e Sommet du Forum, par. 10, 2016)³. Lors de leur session extraordinaire⁴ de 2019, les ministres des Pêches des pays océaniques ont prié la CPS de faire réaliser une évaluation de l’ancien Groupe de travail régional sur les pêches côtières en vue notamment de formuler des options et des recommandations concernant un nouveau mécanisme. Les directeurs des pêches des pays membres de la CPS, les anciens membres du Groupe de travail, des représentants de la société civile, des agents de la CPS et d’autres parties prenantes ont été consultés pendant l’évaluation externe. Le mécanisme final proposé (d’abord intitulé « séance consacrée à la pêche communautaire ») et son mandat provisoire ont été examinés et approuvés à la douzième Conférence des directeurs des pêches (mai 2020), puis entérinés à la première Conférence régionale des ministres des Pêches (août 2020).

Mandat et modalités d’organisation

Dans la mesure où il s’agissait du premier Dialogue sur la pêche communautaire, la mise en place de bases administratives adaptées pour les futures éditions en a constitué l’axe principal. En plénière et en petits groupes, les participants ont examiné et approuvé les points suivants relatifs à l’organisation des futures éditions :

- le mandat du Dialogue, inscrit à l’ordre du jour de la RTMCFA ;
- les modalités d’organisation de la prochaine édition ; et
- les procédures de sélection des prochains participants.

La coordonnatrice a reconnu que les participants n’avaient pas approuvé toutes les dispositions à l’unanimité. Sachant qu’il s’agit du début d’un processus, plusieurs dialogues seront sans doute nécessaires pour assurer la mise en place de procédures efficaces et acceptées par tous, qui seront affinées après chaque édition. Les participants sont convenus que le mandat provisoire révisé (qui figure dans le relevé de conclusions) serait utilisé pour préparer et organiser le prochain Dialogue en 2022.

¹ <https://purl.org/spc/digilib/doc/5fgmk>

² <https://fame1.spc.int/fr/meetings/253>

³ Communiqué du Forum, 47^e Sommet du Forum des Îles du Pacifique, Pohnpei, États fédérés de Micronésie, 8–10 septembre 2016. http://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2016/09/2016-Forum-Communiqué_Pohnpei_FSM_-8-10-Sept.pdf

⁴ Conclusions de la session extraordinaire de la Conférence régionale des ministres des Pêches : <https://www.ffa.int/node/2296>.

Les participants ont indiqué que les questions suivantes devraient être examinées en détail :

- 1. Participants :** Des membres des OSC et des acteurs non étatiques jouant un rôle actif dans la gestion communautaire des pêches (GCP) des pays océaniques devraient participer au Dialogue.
- 2. Objectif :** Au-delà de la GCP, le Dialogue doit englober la gestion écosystémique des pêches.
- 3. Travail préparatoire :**
 - a. Pour accroître l'intérêt du processus, des ressources adaptées devraient être affectées au travail préparatoire à l'échelle nationale, en amont du Dialogue.
 - b. Le rôle des correspondants nationaux devrait être clairement défini et ceux-ci devraient disposer de moyens adéquats.
- 4. Coordonnateur-riche et coordonnateur-riche adjoint-e :**
 - a. La création d'un groupe consultatif technique qui travaillerait avec la Division FAME, le-la coordonnateur-riche et son adjoint-e sur l'ordre du jour, les relevés de conclusions et d'autres points devrait être envisagée. Son rôle, la procédure de sélection et la durée du mandat devraient être définis pour examen ultérieur.
- 5. Coordonnateur-riche et coordonnateur-riche adjoint-e :**
 - a. La CPS est invitée à garantir un soutien financier pour ces deux fonctions.
 - b. Chaque coordonnateur-riche adjoint-e serait nommé-e pour deux ans – une année en tant qu'adjoint-e et une deuxième année en tant que coordonnateur-riche – pour lui permettre de se familiariser avec le processus et de renforcer ses capacités.
 - c. Il conviendrait également d'associer les organisations régionales ou internationales qui participent à la GCP dans les États et Territoires, et non uniquement les groupes nationaux.
 - d. Il conviendrait aussi d'envisager une rotation des fonctions de coordonnateur et de coordonnateur adjoint entre les trois sous-régions (Micronésie, Mélanésie et Polynésie), ainsi qu'un roulement des pays par ordre alphabétique au sein de chaque sous-région.
- 6. Sélection des participants :**
 - a. Il conviendrait d'augmenter le nombre de personnes participant aux consultations préparatoires.
 - b. Le processus national de sélection serait piloté par les OSC/acteurs non étatiques, en tenant compte des contextes nationaux, par exemple les facteurs géographiques.
 - c. Les communautés devraient être représentées efficacement par des acteurs de la pêche communautaire qui peuvent s'exprimer en toute confiance au nom des personnes qu'ils représentent.
- 7. Communication des informations :**
 - a. Les conclusions du Dialogue devraient être transmises, en des termes simples, aux OSC, aux acteurs non étatiques et aux groupes communautaires entre la RTMCFA, la Conférence des directeurs des pêches et la Conférence régionale des ministres des Pêches.
 - b. Le-la coordonnateur-riche et son adjoint-e accompagneront la présidence de la RTMCFA lorsqu'elle fera rapport à la Conférence des directeurs des pêches et seront présents à l'adoption par cette dernière du relevé de conclusions qu'elle soumettra à la Conférence régionale des ministres des Pêches.
 - c. Lorsqu'il est difficile de parvenir à un consensus, les opinions minoritaires/majoritaires des OSC/acteurs non étatiques devront être retranscrites.

Mise en œuvre du Cadre d'action

Au cours du Dialogue, des séances en petits groupes et en plénière ont été consacrées à la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP⁵. Les participants au Dialogue ont examiné la façon dont les OSC et les acteurs non étatiques pourraient contribuer de manière plus convergente aux effets attendus du Cadre d'action. Ils ont aussi examiné les modalités de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Cadre d'action, ainsi que le rôle que les OSC et les acteurs non étatiques peuvent jouer pour renforcer et améliorer l'établissement de rapports au niveau national et régional.

Les participants au Dialogue et à la RTMCFA ont souligné que des activités plus larges étaient réalisées à l'appui du Cadre d'action et relevé certains des principaux éléments nécessaires pour soutenir sa mise en œuvre à l'avenir, parmi lesquels :

- des informations de gestion factuelles pour soutenir les communautés ;
- le soutien des pouvoirs publics à l'élaboration de stratégies nationales et infranationales de transposition permettant d'orienter la mise en œuvre de la GCP dans tous les pays océaniques ;
- le soutien financier des gouvernements et des bailleurs de fonds afin de pérenniser les programmes de GCP à l'échelle nationale et infranationale ;
- le renforcement des capacités en matière de GCP à l'échelle nationale et infranationale ; et
- le renforcement des cadres juridiques ainsi que du suivi, du contrôle, de la surveillance et de l'application de la réglementation afin de soutenir et d'étendre la mise en œuvre de la GCP.

Présentation des conclusions à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches

Le relevé de conclusions du Dialogue, y compris son mandat provisoire révisé, sera présenté à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches par la coordonnatrice dans le cadre du rapport de la RTMCFA4.

Retours d'information

Les participants ont été invités à répondre à une enquête en ligne sur différents aspects de la réunion. Seuls 12 participants, issus d'OSC, d'acteurs non étatiques et de 11 pays océaniques, y ont participé. Les répondants ont donné une note élevée au contenu (4,25 sur 5), et la plupart ont déclaré avoir pu intervenir lorsqu'ils le souhaitaient. Au total, 78 % des répondants



Le Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique

ont estimé que l'objectif de chaque séance était clair, et 82 % ont déclaré avoir acquis de nouvelles connaissances grâce au Dialogue. Deux séries d'observations écrites sur le projet de relevé de conclusions et le mandat provisoire ont été reçues et examinées par la coordonnatrice et intégrées à la liste de questions-réponses.

Les observations des participants et les enseignements tirés du premier Dialogue sur la pêche communautaire serviront à améliorer la prochaine édition, qui se tiendra conjointement à la RTMCFA5, prévue pour la seconde moitié d'octobre 2022. Les modalités de sa tenue (session virtuelle, hybride ou présentielle) seront décidées à la mi-2022.

Pour plus d'informations :

Andrew Smith

Directeur adjoint de la Division FAME (Programme pêche côtière), CPS
andrews@spc.int

Watisoni Lalavanua

Chargé de la gestion communautaire des pêches, CPS
watisonil@spc.int

⁵ Voir : Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique (<https://purl.org/spc/digilib/doc/5fgmk>) et Note d'orientation 37 (2021) : Transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches : Engagement régional en faveur de la pérennisation des pêches côtières dans les communautés insulaires du Pacifique (<https://purl.org/spc/digilib/doc/325zg>).